



16ème législature

Question N° : 18380	De M. Louis Boyard (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse >Reconnaissance de l'Etat de Palestine	Analyse > Reconnaissance de l'Etat de Palestine.
Question publiée au JO le : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Louis Boyard interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la reconnaissance de l'État de Palestine. Récemment, trois nouveaux États européens, à savoir la Norvège, l'Irlande et l'Espagne, ont annoncé leur intention de reconnaître officiellement l'État palestinien. Cela porterait à 146 le nombre de pays reconnaissant l'État de Palestine, soit près de 75 % des 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU). Alors que la France réaffirme régulièrement son soutien à une solution à deux États et son appui à l'admission de la Palestine comme membre de plein droit de l'ONU, elle continue pourtant de s'abstenir concernant la reconnaissance officielle de l'État de Palestine. Cela interroge sérieusement la cohérence de la politique étrangère française et notre engagement en faveur de la paix au Moyen-Orient. Il lui demande pourquoi le Gouvernement, en concertation avec le Président de la République, n'a pas encore engagé les démarches pour reconnaître officiellement l'État de Palestine.